Deux poids et deux mesures

Autor(en): **Matthey, Octave**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1949)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624564

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

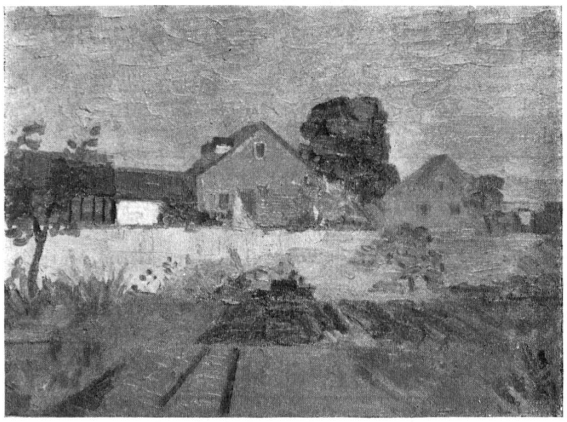

Walter Schneider - Basel *Garten Kleinhüningen - Privat C.*

Voranschlagsentwurf - Projet de budget 1949 - 1950

	Fr.
Einnahmen — Recettes	
1. Mitgliederbeiträge — *Cotisations des membres*	22,000.—
2. Zinsen — *Intérêts*	1,900.—
3. Verschiedenes — *Divers*	100.—
	24,000.—
Ausgaben — Dépenses	
1. Schweizer Kunst — *Art suisse*	7,000.—
2. Kunstblatt — *Estampe*	1,800.—
3. Zentralvorstand — *Comité central* . . .	2,200.—
4. Generalversammlung — *Assemblée générale*	800.—
5. Sekretariat, Honorar — *Secrétariat, honoraires*	7,200.—
6. Büroauslagen — *Frais de bureau* . . .	1,000.—
7. Allg. Unkosten — *Frais généraux*	400.—
8. Versicherung, Steuern, Delegationen — *Assurance, impôts, délégations*	600.—
9. Unterstützungskasse — *Caisse de secours* . .	1,000.—
10. Krankenkasse — *Caisse de maladie* . . .	3,500.—
11. Verschiedenes, Unvorhergesehenes — *Divers, imprévu*	1,000.—
	26,500.—
Mutmassliches Defizit — *Déficit présumé* .	2,500.—

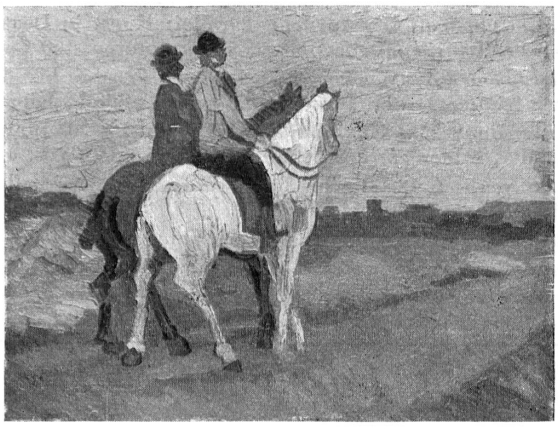

Walter Schneider - Basel *Reiter - Privat C.*

Deux poids et deux mesures.

Après le vote des Sections de la Société des P. S. A. S., qui répondirent par la négative à l' initiative de la Section Neuchâteloise, la Section de Paris exceptée, — celle-ci influencée sans doute par les sociétés parisiennes similaires à la nôtre, et où le sens du comique et celui des convenances empêcheront toujours les membres de ces sociétés de juger leurs collègues, — beaucoup d'entre nous ont pu penser, bien à tort, que « l'œuvre de droit » était définitivement enterrée. Mais rassurons-nous, ce mort ressuscitera ! Car la logique et le bon sens ne peuvent pas être enterrés ! Ce qui doit l'être, par contre, et qui le sera tôt ou tard, c'est l'outrecuidance, l'orgueil, l'imposture, la présomption, le ridicule contentement de soi, tout ce qui enfin compose la défense de ce principe que nous sommes nombreux maintenant à combattre, et qui s'exerce au nom d'une chimère: «La Qualité ! » Cette qualité qu'il est plus facile d'invoquer que de définir et surtout que de produire ! Pitoyable argument qui se résume en définitive, par une exhortation à peindre comme ceci et non comme cela...

Mais j'en arrive à ce qui a motivé le titre de ce propos: L'attitude du Comité Central à l'égard de la proposition de la Section Neuchâteloise fut une attitude agressive, tandis que son attitude à l'égard de la proposition de la Section Zurichoise fut au contraire une attitude de neutralité. Or, si la proposition d'une œuvre de droit avait été présentée de la même façon que celle du jury dans le cadre des Sections, elle n'eut certes pas essuyé l'echec que l'on sait. Et c'est précisément la raison pour laquelle le Comité Central a pris nettement parti contre cette proposition, en donnant aux présidents de section des directives précises à ce sujet.

Octave MATTHEY, Neuchâtel.

Réponse du président central à l'article ci-dessus.

Vous avez l'esprit trop averti, Monsieur Matthey, pour ne pas vous rendre compte ce qu'ont de tendancieuses vos allégations au sujet de l'attitude du comité central. Et si elles n'arrivent pas à faire douter de sa bonne foi, elles pourraient peut-être arriver à faire douter de la vôtre.

Si vous avez le droit de faire connaître vos opinions, le comité central a non seulement le droit, mais le devoir de faire connaître les siennes, qu'elles vous plaisent ou ne vous plaisent pas ! Je pense que c'est une chose que vous consentez à admettre, mais je ne voudrais pas en jurer.

Ni la proposition de Zurich, ni celle de Neuchâtel, n'ont trouvé leur solution à la dernière assemblée des délégués, mais dernièrement, après une consultation générale, ces deux propositions ont été rejetées à la majorité des voix et des sections. Le jury central est donc maintenu et l'acceptation d'une œuvre de droit repoussée.

S'il vous plaît, maintenant, de reprendre à votre compte et sous une autre forme la proposition de la section de Neuchâtel, en demandant la supression du jury, libre à vous. Mais comme cette proposition figurera à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués, c'est elle qui en décidera.

Quant au parallèle que vous cherchez à établir entre certaines sociétés parisiennes et la nôtre, chacun peut en penser ce que bon lui semble. Mais malgré tous les termes dont vous voulez bien orner votre réprobation, nous sommes encore jusqu'à ce jour, libres de faire ce que nous voulons et, à tort ou à raison, nous n'avons à prendre modèle sur personne.

Ceci dit, Monsieur Matthey, notez que le comité central s' incline toujours devant la majorité, ce qui, malheureusement, ne semble pas être votre cas. Je le regrette beaucoup, croyez-le bien !

E. MARTIN.

P. S. Le président estimant que, maintenant, seule l'assemblée des délégués peut trancher la question, toute polémique devient inutile. Il prie les sections d'étudier leurs réponses, non pas pour être publiées dans notre journal, mais en vue de l'assemblée des délégués.

60 jährig wurden, am 17. Mai Hans Gisler, Bildhauer, Zürich; am 18. Mai Albin Vifian, Maler, Bern und am 21. Mai Otto Baumberger, Maler, Zürich. Allen gratulieren wir herzlich.

Théodore Pasche, peintre à Oron, a atteint le 25 mai la 70e année de son âge. Nos sincères félicitations.